



Confusion de peine, pouvez vous me renseigner

Par nez, le 19/06/2009 à 14:00

Bonjour,
mon frere est incarceré depuis 1.an et demi pour des vols mais il etais sous l'effet de la drogue, il s'est fait juger en 2008 et a pris 3 an et demi il a fai appel pour des confusion de peines mais refusé.

il ya une semaine il est repasser en jugemen par video conference c'est a dire depuis la prison on le juge par video et il atten la reponse son avocat la bien

defendu et lui aussi mais l'avocat général lui est contre car c'es un multi-recidiviste.
il se presenter jamais au jugemen a cause de la drogue .

a votre avis son délibérer est pour bientot a t_il des chances pour ses confusion,
avez vous des reponse a me fournir car il en peu plus il a des enfant et tou ceci c'etai sou l'effet de cet drogue aujourd'hui il est sevrer.